

VIDE GRENIER

26 juin 2022

LES AVALATS

À l'ancien camping sous les arbres



Emplacement de 3 m linéaire : 10€

RÉSERVATION : 06 79 63 12 34

Restauration et buvette sur place

se déroulera selon le protocole sanitaire

annulé selon décision préfectorale

en cas de forte pluie

COMITÉ DES FÊTES



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE – IMPRIMÉ PAR NOS SOINS



INSCRIPTION AU VIDE GRENIER 2021

Réservation :

Emplacement de 3m linéaire 10 €

Nombre d'emplacement :.....

Nombre de saucisse-frites à 5€ :..... Total :.....€

ATTESTATION

Nom.....Prénom.....

Né(e) le...../...../.....à.....département.....

Adresse

.....

Code postal.....Ville.....

TéléphoneMail.....

>> Avec l'attestation ci-dessus remplie, joindre le paiement par chèque à l'ordre du **Comité des fêtes des Avalats**.

>> Joindre une photocopie recto-verso d'une **pièce d'identité** de même nom que le chèque svp !

>> Envoyer à l'adresse : **A. Cerezo -6 Rte de la Vallée - 81 160 Saint Juéry**

REGLEMENT

Article 1 : Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée. L'exposant doit présenter sa carte d'identité dont la copie à été enregistrée sur le registre de la manifestation.

Art. 2 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur sera seul habilité à le faire.

Art. 3 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casses ou autre détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants ...). l'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art. 4 : les places non occupées après 9h ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées dans ce cas sont acquises par l'organisateur à titre d'indemnité.

Art. 5 : Pas de départ avant 18h